



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2023_015

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSIION DE DROITS DE REPRESENTATION DE SPECTACLE AVEC L'ASSOCIATION HEMPIRE SCENE LOGIC

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay souhaite proposer une programmation culturelle variée sur l'ensemble de son territoire,

Considérant que le Conservatoire communautaire propose dans le cadre de sa programmation, un projet à destination de ses élèves des classes de jazz et de saxophone,

Considérant que l'Association HEMPIRE SCENE LOGIC, accompagné de trois musiciens de l'ensemble SAXTOY, est en capacité de répondre aux attentes pédagogiques et artistiques du conservatoire en proposant aux élèves un spectacle d'animation musical de jazz et de saxophone,

Considérant qu'en application de l'article R.2123-1.3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de cession de droits de représentation de spectacle avec l'Association HEMPIRE SCENE LOGIC, dont le siège social se situe à Marcq-en-Baroeul (59700), 15 rue de l'Egalité, ayant pour objet la programmation d'un spectacle-animation musical, (master-class) de jazz et de saxophone à destination des élèves du conservatoire le jeudi 19 janvier 2023, sur le site musique de Béthune et ce pour un montant de 1 894 euros HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de cession de droits de représentation de spectacle avec l'Association HEMPIRE SCENE LOGIC, dont le siège social se situe à Marcq-en-Baroeul (59700), 15 rue de l'Egalité, ayant pour objet la programmation d'un spectacle-animation musical de jazz, (master-class) et de saxophone à destination des élèves du Conservatoire communautaire, le jeudi 19 janvier 2023 sur le site musique de Béthune et ce pour un montant de 1 894 euros HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le **17 JAN. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **17 JAN. 2023**

Et de la publication le : **17 JAN. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien